

Tableau 5. Individus condamnés en 1911, par sexe, âge et état civil.

(Suite).

^{*)} Le texte des diff. espèces de crimes et délits d'après les lois spéciales est inséré sous le même N° d'ordre dans l'introduction.
Remarque. Les lignes horizontales en gras contiennent les totaux d'après les lois spéciales.